

Orléans, le 7 février 2020

Rectorat

Secrétariat général
Direction des ressources
humaines
Coordination paye
SG/ DRH/ CP 1106/2020

François Porthaux
T 02 38 79 38 17
francois.porthaux
@ac-orleans-tours.fr

Monsieur le Secrétaire départemental,

Vous avez demandé par courrier adressé à Madame la Rectrice des précisions relatives à l'indemnité compensatrice de la hausse de la contribution sociale généralisée pour les agents non titulaires et notamment les AESH.

Cette situation fait l'objet de toute mon attention et l'administration centrale a été saisie de ce sujet afin de permettre la reprise des versements de cette indemnité en lien avec le service des finances publiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire départemental, l'expression de ma haute considération.

Pour la Rectrice et par délégation,
Le secrétaire général adjoint d'académie,
Directeur des ressources humaines



Sébastien Callut

Monsieur le Secrétaire départemental
SNUIPP- FSU
36 avenue de l'Europe
41 000 BLOIS